

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-1034/SG/FP accordant le remboursement des retenues pour pension à un agent d'exploitation aualifié du corps terri- torial de la Santé Publique

n° 75-1034/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
2 juin 1975

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1975

Date du numéro
25 juin 1975

TEXTE INTÉGRAL

En application des dispositions de l'

article 62

l de l'arrêté n°902/SG/CG du 7 juin 1968, M. Hachim Abdourahman Hadji, agent d'exploitation qualifié de 3° classe, 2° échelon, du corps trritorial de la Santé publique, révoqué de son emploi sans suspension de ses droits à penion, pourra prétendre au renoursement des retenues précomptées sur Son traitement au titre le pension.